

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze le vingt-trois février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

**Etaient présents :** Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, José DOUILLET, Sheila Mc CARRON, Gilles PEYRICHOU, René GRUMEL, Yvette FRAGNE, Nadine MALHOMME, Eric BORAO, Aline CLAIRET, Ahmet KILICASLAN, Soraya BENBALA, Jean-Claude GROSS, Marlène SEYTIER, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Dominique DUVINAGE, Daniel BONIFASSI, Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST.

**Etait absent, excusé et a donné pouvoir :** Astrid LUDIN à Eric BORAO, Matthias FLORA à José DOUILLET, Françoise DESSERTY à Sheila Mc CARRON, Thierry MERCIER à Jean-Claude GAUTHIER, Daniel BROUTIER à Yvonne CHAMBOST

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	29
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	24
<b>Nombre de conseillers votants :</b>	29

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme DUVINAGE est désigné(e) en tant que secrétaire de séance.

### **II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2015**

**Le compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 26 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.**

### **III. PERSONNEL**

**DL-012-02-15 - Mise en place du CHSCT**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

**EXPOSE :**

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 8 juillet 2014 demandant le rattachement du personnel employé par le CCAS au Comité Technique de la Commune

VU la délibération du Conseil municipal en date du 22 septembre 2014 acceptant le rattachement du personnel employé par le CCAS au Comité Technique de la Commune

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2014 :

Fixant à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel et à quatre le nombre de suppléants

Décidant le maintien du paritarisme numérique au sein du Comité Technique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants

Décidant le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité

VU le décret n°85-603 en date du 10 juin 1985, modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail et notamment ses articles 27 et 28.

VU l'avis favorable à l'unanimité de chacun des 2 collèges représentants du personnel et représentants de la collectivité du Comité technique, en date du 4 février 2015, sur le principe de parité des représentants de la collectivité et du personnel dans la composition du CHSCT, fixant à 4 titulaires et 4 suppléants le nombre de sièges dans chaque collège, et sur le principe de recueillir l'avis des représentants de la collectivité, comme c'est déjà le cas pour le Comité Technique.

**Considérant** que le CHSCT est compétent pour les agents de la commune et pour ceux du CCAS, ces derniers étant déjà rattachés au Comité Technique de la Commune.

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la mise en place du CHSCT aux conditions ci-dessus décrites.**

### **DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la mise en place du CHSCT.**

### **DL-013-02-15 - Mise à jour du tableau des emplois**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

### **EXPOSE :**

L'état actuel du tableau des effectifs fait apparaître un certain nombre de postes vacants à la suite de mouvements et de modifications statutaires diverses (mutations externes, avancements de grades), au cours de l'année 2014 et antérieurement. Il y a lieu de supprimer ces postes de manière à ce que le Tableau de Emplois soit en cohérence avec les effectifs réels

Ces postes sont les suivants :

**Effectifs Commune :**

**Catégorie B :**

- 1 poste d'Animateur : suite à nomination du titulaire sur le grade d'attaché suite à réussite au concours (responsable Pôle Education Jeunesse)
- 2 postes de Rédacteur : suite à mutation (service comptabilité) et démission (Point Information Jeunesse) des agents titulaires
- 1 poste d'Assistant de Conservation principal 2<sup>ème</sup> classe du patrimoine et des Bibliothèques : suite à nomination de l'agent titulaire au grade d'Assistant de Conservation principal 1<sup>ère</sup> classe du patrimoine et des Bibliothèques (Directeur Médiathèque)

**Catégorie C :**

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : suite à nomination de l'agent titulaire au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe (secrétariat général)
- 1 poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe : suite à la nomination d'un agent titulaire au grade d'ATSEM 2<sup>ème</sup> classe compte tenu de sa réussite au concours (Ecole Dolto)
- 3 postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> Classe : suite à nomination des agents titulaires au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe (restaurants scolaires Dolto et Lassagne, service bâtiment/eau)
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe : suite à nomination de l'agent titulaire au poste d'Agent de Maîtrise suite à réussite au concours (responsable service Voirie/Espaces verts)
- 2 postes d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe : suite à nomination des agents titulaires au grade d'ATSEM Principale 2<sup>ème</sup> classe (Ecole Dolto)
- 1 poste d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe : suite à intégration de l'agent titulaire, à sa demande, dans la filière administrative

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de chacun des 2 collèges représentants du personnel et représentants de la collectivité du Comité technique, en date du 4 février 2015,

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des emplois telle que proposée ci-dessus.**

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

#### **IV. FINANCES**

##### **DL-014-02-15 - Débat d'orientation budgétaire : budget commune et budget de l'eau**

M. GAUTHIER présente le dossier.

##### **EXPOSE :**

Les communes de 3500 habitants et plus ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter des principales évolutions des finances communales et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il permet également au conseil d'être informé du contexte dans lequel s'inscrivent le budget et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

**Rappel :** *si le DOB donne lieu à débats en revanche il ne fait l'objet d'aucun vote. Le Conseil Municipal prend acte de sa tenue.*

**Pièce jointe :** Document de présentation du DOB 2015 (Commune et Eau)

##### **Débat d'Orientation Budgétaire de la commune**

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *Qu'est-ce qu'il y avait les autres années dans la catégorie dépenses imprévues ?*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *Il s'agit d'une somme que l'on met en réserve. On a eu notamment une année les inondations. L'objectif étant de couvrir une dépense qui n'est pas récurrente.*

**Monsieur le Maire :** *C'est la dessus qu'on prend les affectations de crédit, on peut voter 1 000, 2 000 ou 3 000 euros pour des travaux, des dégradations, ou des vandalismes.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *On parle de la strate, on parle des taux, on va les augmenter. La dernière fois vous preniez Brignais en comparaison notamment sur les places de stationnement, si on prend le taux, ils sont à 10,31. Alors on fait dire aux chiffres ce qu'on veut. C'est étonnant qu'une municipalité de gauche qui apparemment ne voulait pas augmenter les impôts.... Et j'ai d'autres taux similaires sur d'autres communes.*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *On est sur une moyenne, la strate 5 000 habitants ce n'est qu'une moyenne on ne peut pas se comparer à une commune. On n'a pas tous les mêmes fonctionnements, certains peuvent être en délégation de service public et avoir des dépenses qui n'apparaissent pas de la même manière dans le budget de la commune. Le fait de travailler sur une strate de 5 à 10 000, et je ne sais pas combien cela représente de communes, mais j'imagine que cela fait suffisamment de communes pour dire qu'on est dans la moyenne, et cela permet de nous situer.*

*Je n'irai surtout pas voir commune par commune, la comparaison va être très difficile.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Vous nous avez parlé de votre volonté d'engagement dans le domaine de la culture, notamment et d'équité sociale.*

*Au niveau de l'équité sociale, on est très surpris que vous pensiez augmenter les impôts au niveau de la taxe d'habitation. Toutes les classes seront touchées, les classes moyennes, bien sûr, mais également les classes modestes.*

*Une augmentation de 5% ce n'est quand même pas négligeable.*

**Monsieur le Maire :** *On veut garder le service rendu à la population. Quand on fait notre analyse, on a été capable de réduire nos charges générales, on a été capable de maintenir nos charges de personnel qui ont aussi un coût dans le service rendu à la population, pour ne pas baisser le service à la population qui est un service attendu, les garderies, les rythmes scolaires, les soutiens aux centres de loisirs, les soutiens aux associations sportives, culturelles ou autres qui sont là aussi pour faire de l'éducation et de l'accueil, et de l'animation pour la commune. Le soutien à l'éducation par la présence d'une ATSEM pratiquement dans chaque classe de maternelle ce qui n'est pas une obligation, je vous le rappelle. Le fait de pouvoir avoir une cantine qui accueille dans des conditions tout à fait correctes un nombre d'enfants de plus en plus grandissant à des tarifs particulièrement modestes. Tout cela fait qu'effectivement il y a un service qui est rendu à la population. Ce service a un coût, on ne veut pas pour l'instant toucher à ce coût là.*

*Je n'ai jamais dit que l'on n'augmenterait pas les impôts, ce n'est pas vrai. J'ai juste dit qu'on essaierait, tant qu'à faire, de maintenir cette fiscalité, tant qu'on sera capable de le faire par rapport aux services que nos concitoyens sont en droit d'attendre de nous.*

*On est aujourd'hui dans une situation financière compliquée, on a cette baisse de la DGF sans précédent, on a fait voter ici même une motion alertant le gouvernement et les pouvoirs publics sur les difficultés attendues des communes.*

*L'année prochaine on aura une baisse pratiquement équivalente de la DGF, en 2017 on aura la même baisse aussi.*

*On a considérablement réduit notre politique d'investissement, le plan de mandat sur lequel nous nous étions engagés risque d'être un petit peu compromis. Notre épargne tendant à diminuer, nos possibilités d'emprunt sont limitées.*

*C'est un budget difficile, c'est un budget de prudence, il faudra faire faire des choix.*

*On a fait des choix sur, à nouveau des réductions dans les charges générales, l'effet ciseau est là, il s'agit de la baisse de nos recettes et l'évolution de nos charges. On est dans une situation difficile.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Si on a bien écouté Monsieur Gauthier, vous disiez également que vous alliez augmenter certains tarifs. Notamment vous vouliez vous engager au niveau de la culture, et rendre la culture accessible à tous, et vous commencez à parler d'une augmentation de l'abonnement, de l'adhésion, au niveau de la médiathèque.*

*Effectivement si vous augmentez tous ces tarifs, on ne sait pas bien de quels tarifs vous parlez, c'est un peu flou, et on peut aussi augmenter le prix des repas pour les familles, on peut aller loin dans l'augmentation des tarifs.*

**Monsieur le Maire :** *On va viser essentiellement les non arbreslois. Il faut savoir par exemple qu'on a énormément d'associations, on sait qu'en moyenne on a 60 à 65% d'adhérents qui ne sont pas arbreslois.*

*On a une médiathèque qui tourne à peu près à 2 800 adhérents et on a 1 400 arbreslois. Donc on va viser dans tous les services proposés à la population, une augmentation assez conséquente des tarifs liés aux non arbreslois. On ne touchera pas aux tarifs arbreslois. A charge peut-être après à nous, dans le développement de notre politique publique, de travailler avec nos communes voisines sous forme de partenariat ou de mutualisation. L'Arbresle n'a plus les moyens d'assurer ce service à la population générale du canton.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Est-ce qu'on peut nous dire en 2015 combien on a perdu d'adhésions au niveau de la médiathèque ? Je crois que c'est plusieurs centaines de personnes.*

**Madame Sylvie DUPERRAY :** *Non pas du tout, le bilan est en train de se faire et ce n'est pas des centaines de personnes.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Des personnes qui n'étaient pas des arbreslois, en raison de l'augmentation des tarifs.*

**Madame Sylvie DUPERRAY :** *Oui, c'était gratuit pour les non arbreslois, et ce n'est pas justifié par rapport aux contribuables arbreslois. Il y a des coûts importants d'acquisition, la gratuité n'est pas justifiée. Cela nous paraissait juste de mettre une cotisation qui reste quand même à 10 euros pour les enfants ce qui correspond à un livre de poche, pour une année. Sachant qu'un abonné peut emprunter 15 documents, et 10 euros nous paraissent symboliques.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Est-ce que vous pouvez nous préciser également l'adhésion à MusicMe, combien d'économie la commune va réaliser, et ce que vous allez faire de cet argent ? Qui apparemment ne sera pas réaffecté à la culture.*

**Madame Sylvie DUPERRAY :** *Il y a eu un effort général à faire, par rapport aux collections de la bibliothèque on voulait vraiment préserver le fonds de livres, l'essence même de la bibliothèque. On a eu un choix à faire qui s'est porté en direction de MusicMe qui coûtait 6 500 euros par an plus 1 500 euros de frais de droits. On était à plus de 8 000 euros par an, on a mutualisé avec Lentilly. Lentilly n'a pas voulu participer financièrement à ce service là. Là encore la commune de L'Arbresle ne pouvait pas supporter seule ce service.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Avant de prendre l'abonnement à MusicMe ces 6 500 euros ils servaient à quoi ? Ils étaient déjà à la culture de toute façon.*

**Madame Sylvie DUPERRAY :** *Ils avaient été rajoutés au budget culture.*

**Monsieur Jean Claude GAUTHER :** *C'est en fonction des besoins qu'on adapte le budget. Les 6 000 euros sont repartis dans la caisse commune en fonction des priorités.*

**Monsieur le Maire :** *MusicMe c'était 200 utilisateurs du service. Sur les 2800 adhérents de la médiathèque il y avait 200 personnes arbresloises et non arbresloises qui utilisaient MusicMe. C'est un service, et globalement 6 500 que vous divisez par 200 et vous avez le coût par abonné. C'est effectivement un produit culturel intéressant mais ce n'est peut-être pas le fondement essentiel de notre bibliothèque. Les gens ont maintenant des possibilités de téléchargements pour des sommes très modestes. C'était une tentative, pour un dispositif dont*

*les avis sont assez partagés sur les autres médiathèques, et il y en a pas mal qui ont aussi laissé tomber.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Je ne suis pas en train de dire du tout qu'il fallait le maintenir, mais par contre, j'ai l'impression qu'avec votre gestion drastique et draconienne du fonctionnement, j'ai l'impression que vous grattez, mais que la culture va en pâtir également, parce que cet argent sera utilisé à autre chose. On a une augmentation des tarifs, une augmentation de la fiscalité et à l'inverse j'ai l'impression que les services à la population vont diminuer.*

**Monsieur le Maire :** *Justement c'est parce qu'on veut essayer de les maintenir qu'on fait cela.*

**Madame Sylvie DUPERRAY :** *Par rapport à d'autres communes avec le même nombre d'habitants, on a quand même au niveau de la médiathèque une offre de qualité. MusicMe c'était plus une culture de l'ordre de la consommation, déjà accessible sur Internet sous d'autres formes.*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *J'ai repris l'exemple de la médiathèque tout à l'heure, mais j'ai bien dit que c'était la totalité des tarifs que l'on regardait.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *J'ai bien dit moi que je trouvais cela un peu flou parce que justement on va regarder tous les tarifs apparemment.*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *Tous les tarifs, l'objectif cela va être de le travailler sur 2015. Ce n'était pas travailler pour le débat d'orientation budgétaire.*

*Je reviens sur le préambule et notamment sur la démarche nationale, j'ai parlé effectivement des 111 000 euros de baisse de DGF pour l'année 2014, pour 2015 et 2016 il va falloir trouver 110 000 euros complémentaires. Donc, dès aujourd'hui on anticipe sur quoi on va pouvoir faire des économies, et regarder au plus près pour maintenir les services essentiels à la collectivité et aux arbreslois.*

*Une petite précision sur l'augmentation de la taxe d'habitation, sur la valeur moyenne locative de l'Arbresle qui est autour de 2 600 – 2 900 euros, cela fait une augmentation d'environ 35 euros.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Tout à fait, mais il n'y a pas que la commune qui augmente ses impôts, il y a le Conseil Général, la Région, et tout cela s'additionne.*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *Sur la partie Taxe d'Habitation personne n'augmente son taux de prélèvement, il n'y a que la Communauté de Communes qui est dessus.*

**Monsieur le Maire :** *C'est justement un maintien du service à la population, le service rendu dans les écoles, dans les associations, dans les animations d'une manière générale.*

*Ce ne sera pas pour ce budget 2015, on est en train de la travailler et de l'équilibrer grâce à ces coupes dans certaines lignes budgétaires.*

*Sur 2015 le travail qu'on aura à faire tous ensemble c'est de travailler sur tous ces nouveaux tarifs, adapter de nouvelles recettes, pour pouvoir anticiper encore l'effort qui va nous être demandé en 2016, et en 2017. On aura 3 ans difficiles à tenir en termes de fonctionnement et*

*en termes d'investissement. Parallèlement à cela notre investissement va baisser, et baissera encore en 2016 et 2017.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Si je peux me permettre ce n'est pas une surprise. On savait très bien que la DGF allait baisser.*

**Monsieur le Maire :** *Beaucoup de communes savaient que cela allait être compliqué, mais personne n'envisageait une telle coupe dans les dépenses publiques.*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *A titre de comparaison la DGF a baissé de 65 000 euros sur les 3 dernières années, on était donc sur 22 000 euros par an, et cette année c'est 111 000 euros.*

**Monsieur le Maire :** *Donc il va falloir être prudent, ce n'est pas un hasard si on annonce une baisse de plus de 5% des investissements publics chaque année. Ce qui peut effectivement poser d'autres problèmes en termes d'économie générale.*

*On a des budgets à faire et je vous rappelle que contrairement à l'Etat on n'a pas le droit de présenter un budget en déficit.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *On parle un peu d'investissement, vous vous êtes engagé dans votre programme de créer un terrain de foot synthétique au stade municipal ?*

**Monsieur le Maire :** *Oui, et effectivement pour l'instant il est reporté.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Apparemment en 2014 vous avez participé à l'assemblée générale du FCPA, et vous avez maintenu que ce terrain synthétique serait réalisé.*

**Monsieur le Maire :** *J'ai effectivement dit à l'assemblée générale du FCPA qu'on ferait tout pour le passer en 2015.*

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *Malgré les futurs 111 000 euros qu'on aura en moins l'année prochaine ?*

**Monsieur le Maire :** *Non, on ne le savait pas.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Est-ce que vous pouvez me confirmer aussi qu'on vient de perdre une subvention de 150 0000 euros de la Région Rhône Alpes pour ce terrain de foot ?*

**Monsieur le Maire :** *Non, je ne cautionne pas du tout, il ne faut pas croire ce que raconte la Présidente du club de foot.*

**Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services :** *On n'a pas déposé le dossier, cela serait passer en conseil autrement.*

**Monsieur le Maire :** *On a un dossier en attente à la Région Rhône Alpes, on a une lettre d'intention faite à la Région Rhône Alpes, qui a été acceptée par la Région Rhône Alpes. Il faut savoir que la Région dans sa politique de subvention a arrêté le subventionnement des terrains synthétiques, on avait fait une lettre d'intention juste avant cet arrêt en disant on va déposer un dossier, on est intéressé, on a des problèmes d'inondabilité sur ce stade, et il*



*n'était pas possible de construire un terrain synthétique à cause des inondations. Mais on est en travaux de réfection sur la rivière pour changer le rythme d'écoulement de l'eau et travailler sur les débordements qui seront beaucoup moins violents.*

*Donc la Région a accepté de mettre ce dossier en attente, en disant quand vous serez prêts on regardera votre dossier. Ce n'est pas 150 000 euros, c'est 80 000.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *C'est pour cela que je demande le montant.*

**Monsieur le Maire :** *Il faut aussi se méfier de ce que disent les gens un peu partout.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *C'est bien pour cela, Pierre-Jean, que je vous ai demandé la confirmation.*

**Monsieur le Maire :** *Le débat il est ici, on a effectivement une possibilité, ce n'est pas acté. On n'a pas posé de dossier, on a juste une lettre d'intention, avec un dossier qui est prêt éventuellement à être étudié et qui pourrait rentrer dans ce que faisait la Région avant. Donc on est en attente.*

*Rien ne dit que le dossier aurait été accepté, qu'on aurait eu la subvention...*

*Parallèlement à cela, quand on a refait les vestiaires du stade, on avait une promesse de la Fédération Française de Football de nous aider à hauteur de 50 000 euros et c'est passé à 20 000 euros. C'est pareil, ils ont aussi leurs difficultés.*

*Après, les interprétations du club de foot dans la presse.... Ils veulent un terrain synthétique, oui. Moins aussi, en tant que footballeur j'aimerais bien doter mon club de cœur d'un super terrain de foot. Mais je ne le ferai pas pour des raisons économiques dont vous avez l'évidence ici.*

*On n'a plus qu'1,2 million d'investissement à travailler, on ne peut pas se permettre de bloquer 700 000 euros pour un terrain synthétique, qui n'est pas une priorité absolue pour jouer au football. Même si c'est un élément de confort très appréciable qui valoriserait notre ville, on est d'accord.*

*Je préfère qu'on travaille sur l'aménagement du centre ville. Quand on aura terminé ces projets là, on reviendra sur le terrain synthétique.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Dans ce que j'ai dit, je n'ai pas dit que c'était une priorité et que c'était nécessaire de le faire. Je n'ai pas dit le contraire non plus. Mais par contre, j'ai bien dit que c'était dans votre programme.*

**Monsieur le Maire :** *Oui, c'est marqué dans notre programme, je ne renie rien de ce qu'on a marqué dans notre programme.*

*On a marqué aussi en gros investissement sportif l'étude des courts de tennis couverts, on travaille dessus. On l'a marqué on va essayer de le faire.*

*On a des engagements comme vous-même vous aviez des engagements de réalisation dans votre campagne électorale.*

*Quand vous avez un programme vous avez des priorités, vous avez des choses obligatoires, des choses qui se rajoutent. Les choses évoluent aussi, on est dans une situation financière assez délicate pour l'instant. Rien ne dit que dans 3 ans cela ne reparte pas. Peut-être qu'en 2017 le soleil peut revenir.*

**Madame Nathalie SERRE :** *Dans ce contexte de baisse de recettes, il serait peut-être intéressant aussi de revoir les orientations du budget. Et à mon sens, il manque quelque chose*

*dans ce qui est dit, on pourrait rajouter une donnée fondamentale qui est la politique économique, surtout dans le contexte actuel. C'est-à-dire comment développer l'activité économique sur la commune. Sans politique économique il n'y a pas d'équité sociale, il n'y a pas de travail pour tous, il n'y a pas de ressources pour financer la culture, les projets éducatifs ambitieux se transforment vite en collage de gommettes, et il n'y a aucune chance de mobiliser la jeunesse autour de projets innovants et répondants à leurs besoins, travail, logement et éventuellement activités ludiques.*

*La politique économique consiste à chercher des solutions pour attirer l'emploi, créer des opportunités sur notre commune avec des partenaires économiques.*

*Lors du dernier conseil municipal vous nous avez proposé plusieurs commissions extra municipales mais pas une seule sur la vie économique. Certes ce sujet doit faire partie d'une commission en Communauté de Communes, mais je crois que par les temps qui courent, il est important de parler économie aussi au sein de la commune, car c'est par elle que nous pourrions je pense trouver des recettes supplémentaires qui financeront ce que vous avez mis comme priorités dans votre débat d'orientation budgétaire.*

**Monsieur le Maire :**  *Je suis tout à fait d'accord, le développement économique c'est une donnée essentielle du développement des territoires. Vous l'avez très bien dit. Le développement économique c'est une compétence communautaire. La commune n'a pas de compétence économique, cela a été transféré à la communauté de communes. Notre commune travaille, je pense de manière assez active, puisqu'on a quand même quelques éléments assis ici autour de la table qui travaillent au sein du développement économique à la communauté de communes. Je pense que la communauté de communes est sur le bon chemin pour essayer de faire un développement économique équilibré du territoire. On sait que notre territoire est de plus en plus attractif, on a quelques pistes intéressantes qui se sont ouvertes à la communauté de communes, c'est un débat qu'il faudra faire là bas.*

*La commune ne retire pas de recettes directes du développement économique tout part à la communauté de communes. Par contre, effectivement, il faut que l'on soit force de propositions, actif, et je ne doute pas que les gens qui nous représentent à la communauté de communes dans les commissions, ne le soient pas. Je ne doute pas qu'ils ne soient pas aussi actifs au sein du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, où il y a une commission développement économique.*

*Je l'ai annoncé dans les vœux à la communauté de communes, le développement économique est une priorité N°1 à la communauté de communes.*

*Effectivement c'est quelque chose qui va profiter à l'ensemble du territoire, et c'est aussi dans ce sens là que justement le rôle de la communauté de communes va devenir essentiel dans son soutien, son partenariat avec les communes du territoire.*

*On a voté le principe d'une mutualisation, on n'en n'a pas parlé parce qu'on a du mal à chiffrer les gains que l'on pourra faire avec tout cela, la mutualisation de certains services, l'évolution de certaines compétences de la communauté de communes dans les différentes politiques publiques, pourra nous amener à garder un niveau équivalent de service sur le territoire, mais bien sûr avec des financements partagés.*

*Le développement commercial c'est aussi une compétence de la communauté de communes, il faut savoir que la commune avait quand même engagé quelques réflexions, on avait été les premiers sur tout le territoire de l'ouest lyonnais à déposer un FISAC qui pouvait nous permettre d'espérer des fonds d'Etat pour soutenir et développer l'activité commerciale sur le territoire. On a eu 20 000 euros, et on en attendait 6 ou 7 fois plus.*

*Le Syndicat Ouest Lyonnais a aussi initié un FISAC à l'échelle du territoire des 4 communautés de communes, on a rentré un volet à 150 000 euros et un autre volet autour de 100 000 euros. On va pouvoir mener des actions avec le Syndicat Ouest Lyonnais.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Par contre si on parle de cela c'est la COPAMO qui a eu 265 000 euros.*

**Monsieur le Maire :** *Oui parce qu'elle a développé un projet à l'échelle de la communauté de communes, ce que n'avait pas voulu faire la CCPA à l'époque.*

**Madame Nathalie SERRE :** *Certes c'est au niveau de la CCPA, mais à un moment donné on doit aussi être moteur, en plus vous êtes maire et président de la CCPA. On a en théorie toutes les chances de notre côté, l'objectif est de faire travailler en amont pour que justement on soit prêt, qu'on ait des projets pour faire avancer les choses. Il ne suffit pas d'attendre qu'on monte un petit projet, qu'on ait de l'Argent du FISAC, je pense qu'il faut vraiment travailler sur le secteur économique, vue la situation actuelle, c'est réellement ce dont nous avons besoin, c'est créateur d'équité sociale, c'est aussi créateur de cohésion sociale. A partir du moment où vous avez du travail, vous avez des projets, cela règle un certain nombre de problèmes. Et la commune, à mon sens, doit être un réel moteur là dedans. Il y a l'exemple dans le Beaujolais Vert, et je sais que vous n'appréciez pas trop ce coin là de par la personnalité de son chef de file.*

**Monsieur le Maire :** *Vous pouvez répéter, j'ai pas tout compris !*

**Madame Nathalie SERRE :** *Vous n'appréciez pas toujours les projets de ce coin là, de par la nature de son chef de file, parce que chaque fois qu'on fait référence au Beaujolais Vert, vous dites qu'il y a d'autres exemples à donner.*

**Monsieur le Maire :** *Qui est le chef de file du Beaujolais Vert ?*

**Madame Nathalie SERRE :** *Monsieur MERCIER.*

*Cela étant il y a des projets qui sont extrêmement intéressants, et il y a des projets au niveau de ce qu'ils appellent « Village Accueil », c'est une démarche au niveau du village. C'est une démarche qui au départ démarre à la communauté de communes, mais il faut que les villages y adhèrent, il faut une volonté, il faut que les choses soient mises en place. Et s'il n'y a pas au départ une commission ou un vrai engagement de la commune, ce sont des choses à côté desquelles on passe, malheureusement, et qui sont à mon sens de jolis projets, une manière d'attirer des gens dans notre région, avec notamment la qualité de vie.*

**Monsieur le Maire :** *Vous parlez de L'Arbresle ou de la Communauté de Communes.*

**Madame Nathalie SERRE :** *De la ville de L'Arbresle.*

*Dans le Beaujolais Vert, il existe une initiative qui s'appelle BVVA, Beaujolais Vert Village Accueil, qui consiste à centraliser au niveau du Beaujolais Vert toutes les demandes de gens qui veulent par exemple s'installer à la campagne, qui viennent de la France entière, avec un répertoire.*

*Par exemple, c'était le cas d'une infirmière de Marseille qui souhaitait sortir de la ville et s'installer dans le Beaujolais Vert, son mari était plombier, et on met en relation ces personnes avec les villages pour essayer de faciliter leur venue. C'est une des initiatives.*

*Pour faire des initiatives comme cela il faut être prêts, si on attend que cela soit fait par la Communauté de Communes.*

**Monsieur le Maire :** *Mais c'est la Communauté de Communes qui doit le créer.*

**Madame Nathalie SERRE :** *Il faut qu'on soit aussi prêts.*

**Monsieur le Maire :** *Mais vous pensez qu'on ne fait rien en Communauté de Communes ?*

**Madame Nathalie SERRE :** *Je n'en sais rien je n'y suis pas. On n'a pas beaucoup de retours de la Communauté de Communes.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Je participe beaucoup.*

**Madame Nathalie SERRE :** *Je suis au courant de ce qui se passe, je dis c'est que au niveau communal on peut aussi travailler sur l'économie, ce n'est pas uniquement de dire on va laisser cela à la communauté de communes. Je pense que c'est très important d'impliquer tous les acteurs et pas seulement les élus qui vont à la communauté de communes, mais aussi les commerçants, les gens qui pourraient être intéressés par le développement économique de la commune et qui ont certainement de très bonnes idées.*

**Monsieur le Maire :** *Mais on travaille quand même en liaison constante avec les associations de commerçants, aussi bien celle de L'Arbresle que celle qui fédère le territoire de l'Ouest Lyonnais, Cap à l'Ouest.*

*On les soutient, on les écoute, les commerçants sont aussi organisés, le monde économique est aussi organisé, il y a des clubs d'entreprises qui existent, il y a des partenariats qui sont créés, et on travaille aussi avec eux.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Je veux revenir sur le fait, on comprend bien qu'il y a une baisse de rentrées, donc automatiquement il faudra une réflexion.*

*Nous, on n'aurait pas les mêmes choix, vous avez été élus.*

**Monsieur le Maire :** *Je n'ai pas vu dans vos programmes de baisse du service à la population.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Sur notre programme nous avons des pistes très ciblées, et surtout nous n'avons pas voulu faire de promesses tous azimuts, et cela on ne l'a pas fait, on n'est pas allé chercher la promesse pour avoir des votes. C'est peut-être là où on a pêché par rapport à vous.*

*Ceci étant il y a une chose qui est pour moi importante et fondamentale c'est qu'on ne soit pas une ville dortoir. Même dans des moments difficiles, il faut investir, et surtout dans les moments difficiles il faut investir. Ce qui est important c'est qu'on soit une ville dynamique et considéré comme telle. Aujourd'hui on s'appauvrit de plus en plus.*

*Encore une fois je comprends qu'il y ait une baisse des rentrées, mais ce n'est pas parce qu'il y a une baisse des rentrées, qu'il faut avoir une baisse vis-à-vis de la population.*

*Je reviens sur ce qu'a dit Nathalie, je pense qu'il faut faire attention et que les gens se sentent bien à L'Arbresle et se sentent Arbreslois, il faut que les gens aient ce sentiment.*

**Monsieur le Maire :** *Sur la baisse des investissements, on a dit on va continuer à travailler sur l'embellissement de la commune, l'attractivité de la commune sur le centre ville. On va travailler sur les notions de sécurité et essayer de résoudre au mieux ces problèmes d'inondabilité pour que les gens se sentent bien et en toute sécurité. On va travailler sur l'image de la ville à la confluence, sur le site FLEURMAT, puisqu'on va enfin pouvoir continuer là-dessus, et lier une opération d'embellissement de la ville avec une opération de sécurité.*

*On essaye de maintenir le service à la population, il n'est pas question de baisser ce qu'on peut faire au niveau culturel, il n'est pas question de baisser ce qu'on peut faire au niveau social, il n'est pas question d'impacter tout ce qui peut se faire au niveau de la politique jeunesse, l'attractivité de la commune elle est là, pour moi. On travaille comme cela et on maintient cela. Alors ville dortoir où pas ? je vous laisse apprécier. Moi, les retours que j'ai ne sont pas les mêmes, la reconnaissance et l'attractivité de la ville de L'arbresle, aussi bien dans le canton que même vis-à-vis de la métropole actuellement, cela commence à toucher.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *C'est le secrétaire fédéral qui dit ça, mais moi je n'ai pas l'impression.*

*Il y a des services, il y a le Tram Train, il y a plein de choses et c'est vrai que L'Arbresle est à 25 kilomètres de la 2<sup>ème</sup> métropole de France. C'est quand même une ville qui compte. Mais il faut que ce soit une ville dynamique, quand on parle de Brignais ou de certaines communes on sent des villes qui bougent.*

**Monsieur le Maire :** *Brignais, c'est 12 000 habitants.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Je peux te citer des tas de communes où cela bouge, où on sent qu'il y a une âme.*

*Nous, on ne sent pas qu'il y a une âme. Je vous donne mon sentiment.*

*Le liant il est là, effectivement au niveau culture, je pense que tu fais un bon travail, mais ce n'est pas assez. Il y a des choses qui sont positives, on n'est pas là pour dire systématiquement ce n'est pas bon. Mais pour l'instant on est une ville dortoir. Je trouve que ce n'est pas normal puisque L'Arbresle a tous les atouts pour devenir une ville attractive.*

**Madame Sylvie DUPERRAY :** *On a quand même un réseau associatif d'une grande richesse. Ce n'est pas une ville dortoir, la plupart des Arbreslois participent aux activités des associations culturelles ou sportives, ou de loisirs. C'est quand même un liant qui est extraordinaire.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Il y a des clubs sympa, des activités sympa, je dis il y a tout pour faire une ville dynamique. Or, aujourd'hui, il nous manque quelque chose, il nous manque une âme. Comme on est dans un débat et qu'il n'y a pas de vote, je vous livre ce que je pense. Maintenant, vous faites ce que vous voulez.*

**Madame Nathalie SERRE :** *Il y a beaucoup d'associations, mais il n'y a pas beaucoup de transversalité.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Il y a des richesses ponctuelles, on a beaucoup de richesses, énormément de richesses, mais il n'y a pas de liant.*

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *Le DOB ne fait même pas l'objet d'un débat, on parle, on soupire, et « oui, Philippe il n'habite même pas à L'Arbresle, il habite à Nuelles ». C'est un débat ? Un débat pour moi on doit débattre. Qui dit débat dit s'exprimer et dit retour. Et pas « c'est bon vous n'avez plus rien à dire et bien merci et au revoir ».*

**Monsieur le Maire :** *Je pose la question pour voir si quelqu'un à autre chose à dire. Il y a eu des échanges, on a répondu, voilà, après je ne pense pas avoir entendu une attaque personnelle contre Philippe CASILE.*

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *Si, moi j'ai entendu.*

**Monsieur le Maire :** *On est loin de la notion de commune, on est sur la notion de territoire et j'arrête pas de le dire, l'attractivité du territoire.  
Je ne clos pas le débat. Si, Sarah, tu as quelque chose à rajouter, on le dit, et on passe à l'eau après, mais il n'est pas question de brider quoique ce soit dans le débat.*

### **Débat d'Orientation Budgétaire du service de l'eau**

**Madame Nathalie SERRE :** *Tu m'as répondu en commission, donc pas de recours à l'emprunt, mais à priori pas de raison non plus dans les années qui viennent, c'est une situation qui a l'air super stable. Qu'est-ce qui pourrait arriver ?*

**Monsieur José DOUILLET :** *Si les investissements sont faits au fur et à mesure qu'on doit les faire... On peut dire 400 000 euros d'investissement sur l'eau, c'est pas mal, mais quand on voit en canalisations importantes, le nombre de mètres qu'on fait avec 400 000 euros c'est pas beaucoup.*

*La tranche de Jean Moulin il y en a pour 50 000 euros pour la première tranche, 54 000 euros pour la tranche du dessus. Avec 104 000 euros on ne fait pas beaucoup de mètres.*

*Notre réseau fait quand même 35 kilomètres, un réseau qui est petit. On a la chance d'avoir 2 800 clients. Et cela aide aussi à avoir une bonne gestion du réseau d'eau. On a la chance aussi d'avoir un gros client, des recettes assurées.*

*Il n'y a effectivement pas besoin, pour l'instant, compte tenu de cette investissement permanent et régulier sur le réseau d'eau. Après on a quand fait un schéma directeur, on sait où investir, on connaît aussi les points faibles de notre réseau, on investit en priorité sur ces points faibles, et cela permet après d'avoir toute latitude pour investir au bon endroit, au bon moment.*

**Madame Nathalie SERRE :** *C'est un schéma d'investissement sur combien de temps ?*

**Monsieur José DOUILLET :** *A peu près sur la durée du mandat.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Le réseau d'eau est bien suivi, après c'est bien de pouvoir justement saisir l'opportunité de secourir un plateau avec l'autre.  
Après, on dira que tu seras le meilleur, quand la courbe bleue touchera la courbe rouge.*

**Monsieur José DOUILLET** : *Oui, mais là c'est impossible, à mon avis 80 à 93 % c'est déjà excellent.*

**Monsieur le Maire** : *Effectivement cela prouve qu'une commune est capable de gérer l'eau. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que L'Arbresle gère l'eau. Cela fait quelques mandats, toutes municipalités confondues.*

**Monsieur José DOUILLET** : *C'est le choix qu'on fait les élus qui nous ont précédés.*

### **DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

## **V. INTERCOMMUNALITE**

### **DL-015-02-15 - SIABA - Convention de mandat N°2**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

### **EXPOSE :**

Le SIABA doit effectuer des travaux sur le système d'assainissement de L'Arbresle afin de mettre en conformité son système de collecte. En effet, les réseaux de L'Arbresle captent une importante quantité d'eaux claires parasites permanentes et météoriques qui induisent des déversements pollués conséquents au milieu naturel.

Le SIABA est compétent en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La commune de L'Arbresle est compétente quant à elle, en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux pluviales.

L'étude temps de pluie conduite en 2009 par le bureau d'études IRH sous la maîtrise d'ouvrage du SIABA ainsi que le zonage pluvial également établi par le bureau d'études IRH sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de L'Arbresle ont mis en avant des travaux sur le réseau d'eaux pluviales indispensables au bon fonctionnement du système d'assainissement de la commune de L'Arbresle.

Afin d'optimiser la gestion de l'opération, il apparaît opérant de conduire de pair la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le pluvial et sur l'assainissement. Conformément aux dispositions de la loi n°85-764 du 12 juillet 1985 et de ses textes subséquents, il est proposé à la commune de L'Arbresle de confier, via une convention de mandat, la maîtrise d'ouvrage au SIABA pour les travaux concernant le réseau d'eaux pluviales.

Par délibération N° 089-06-14 en date du 03 Juin 2014, le Conseil Municipal avait approuvé une première convention de mandat pour la réalisation du programme de travaux 2014.

Pour 2015 le programme de travaux sur le réseau d'eaux pluviales de la commune de l'Arbresle concerne la déconnexion des eaux pluviales issues du Géolithe (bassin de rétention des eaux de pluie avenue du 11 Novembre) connecté sur le réseau d'eaux usées unitaire du SIABA.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 151 616 € HT / 181 939 € TTC correspondant à

<b>CORRESPONDANCE ENTRE LES FICHES TRAVAUX</b>			
	<b>SIABA</b>	<b>L'ARBRESLE</b>	
<b>Déconnexion des EP en provenance du Géolithe, ave du 11 Novembre</b>	<b>Pas de fiche travaux car données techniques concernant le géolithe non obtenues à l'époque, secteur mis à part de l'étude temps de pluie 2009</b>	Zonage pluvial <b>FICHEG</b>	<b>119 300 €HT</b> <b>+9940 €HT de maîtrise 'œuvre</b> <b>+2600 €HT levés topo</b> <b>+15% imprévus</b>
<b>TOTAL FICHES TRAVAUX</b>			<b>151 616 €HT</b>

**Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **approuver la convention de mandat, jointe en annexe, confiant au SIABA la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des travaux de déconnexion des eaux pluviales issues du Géolithe (bassin de rétention des eaux de pluie avenue du 11 Novembre) connecté sur le réseau d'eaux usées unitaire du SIABA .**
- **autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rattachant.**

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Si j'ai bien compris, le but c'est que ce Géolithe se jette dans la rivière ?*

*Si j'ai bien compris également, l'effet pervers inéluctable c'est que du coup on risque d'accentuer le niveau de l'eau.*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *Non, il va dans la rivière, mais il passe par la station d'épuration. L'objectif c'est aussi d'enlever toutes les eaux claires des stations d'épuration de manière à leur donner leur capacité pour traiter les eaux sales. Je ne sais même pas s'il n'y a pas des pénalités pour les syndicats d'assainissement qui traitent encore des arrivées d'eau claire. Comme la commune est rentrée dans un schéma d'étude d'eaux pluviales, on l'a annexé au PLU, et c'est donc de raccorder toutes les eaux claires possibles directement à la rivière sans pénaliser la capacité de traitement de la station d'épuration. Ces eaux claires encombrant le fonctionnement de la station, ce qui pourrait nous amener à construire une nouvelle station d'épuration parce qu'il y a des eaux claires parasites. Le fait de la virer c'est aussi redonner de la capacité à la station d'épuration. Tout le monde est gagnant.*

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**



## VI. QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

### ➤ Présentation du Film des Amis du Vieil Arbresle

**Monsieur le Maire :** *Vous avez tous reçu une invitation à la présentation mercredi soir du film réalisé par les Amis du Vieil Arbresle sur la promotion de la commune. Il y a le lancement officiel du DVD. C'est donc mercredi soir à partir de 18h00, à la salle Claude Terrasse.*

### ➤ Elections départementales

**Monsieur le Maire :** *Le 22 et le 29 mars, il y aura les élections départementales qui concernent notre nouveau canton de L'Arbresle, qui est une partie de notre ancien canton auquel on a rattaché l'intégralité du canton de St Laurent de Chamousset plus la commune de Courzieu.*

*Des élections avec des binômes, un homme, une femme, chargés de représenter ces nouveaux cantons. Il y en aura 13 dans le Département du Rhône, 26 conseillers généraux, 13 hommes, 13 femmes. C'est la première fois qu'il y aura la parité dans cette collectivité, je m'en réjouis. Il faut bien sûr aller voter, mais il faut aussi accueillir nos concitoyens derrière les urnes. Je vous fais passer différents tableaux que je vous demande de compléter si possible avant de partir. On a un exemplaire 1<sup>er</sup> tour et un exemplaire 2<sup>ème</sup> tour.*

### ➤ Bâtiment FLEURMAT

**Madame Nathalie SERRE :** *Tout à l'heure on a parlé de FLEURMAT, cela avance ? On va en rediscuté ? Cela s'est arrangé avec les Bâtiments de France ?*

**Monsieur Gilles PEYRICHOU :** *L'ouverture des plis va être faite prochainement, et la consultation va se faire après.*

**Madame Nathalie SERRE :** *Je suis allée à Valence il n'y a pas très longtemps et j'ai trouvé un truc intéressant. C'est ce qui s'est fait à Valence sur une des places et cela correspond à peu près à ce que les Bâtiments de France voulaient garder. Et je me dis que ce n'était peut-être pas une idée aussi con que cela.*

**Monsieur Gilles PEYRICHOU :** *Nous nous sommes en zone inondable et on n'a pas le droit de mettre des choses en zone inondable.*

**Madame Nathalie SERRE :** *C'était pour conserver ce qu'il y a au sol, et là il y a des poteaux et le toit, ce qui peut faire un abri pour des manifestations. Je trouve cela super joli. Quand j'ai vu cela j'ai pris une photo, je trouvais que cela pouvait être un projet intéressant.*

**Monsieur le Maire :** *Mais oui, on garde. Pour l'instant on va lancer le marché de consultation sur la maîtrise d'œuvre qui va nous accompagner sur le projet. Après la maîtrise d'œuvre va travailler avec le Bâtiments de France pour savoir comment garder ou pas. Et au delà des préconisations qu'ils nous imposent, qu'ils puissent aussi nous aider un petit peu.*

*Quand on aura choisi la maîtrise d'œuvre on travaillera ensemble dans le cadre de la commission urbanisme pour justement voir comment on va au bout de l'aménagement du site. L'objectif premier du site c'est de minimiser les aléas des inondations. Ensuite essayer de faire un projet qui rentre dans les contraintes du PPRNI.*

*Mais en tout cas cela avance. Dans les orientations budgétaires on a budgétisé sur 2015 pour la démolition ou tout ou en partie et commercer aussi à travailler sur les berges.*

*A mon avis on ne pourra pas faire des choses extraordinaires ne serait-ce que par les contraintes du site.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Il y a longtemps que j'ai cette question à l'esprit et plus particulièrement pour l'adjoint à l'urbanisme.*

*Il y a une maison qui s'est construite montée en Louhans à gauche, je suis surpris qu'un permis ait été délivré, il s'agit d'un corridor écologique, espace boisé.*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *Effectivement aujourd'hui au PLU c'est classé comme cela, sauf qu'au moment de l'obtention du permis de construire on n'était pas dans ce cadre là. La collectivité ne donnait pas de permis à cet endroit là et a du s'appuyer sur d'autres argumentaires. On avait refusé le permis de construire, mais on a perdu au tribunal. C'est pour cela qu'elle démarre aujourd'hui, mais en fait le permis était déposé bien avant mars 2014.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Je suis d'autant plus surpris que j'ai regardé aussi l'aléa géologique, les glissements de terrain sur les documents d'urbanisme à la mairie, on est en zone G3, en zone interdite de construction.*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *Sauf que c'était avant mars 2014 et la décision du Tribunal nous a obligés.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Il va donc y avoir une deuxième maison à cet endroit là.*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *Pour la deuxième maison on n'a pas eu de recours au Tribunal, comme on n'a pas eu de recours le permis est tombé définitivement. Aujourd'hui le propriétaire des terrains vient de lancer une nouvelle procédure, sauf qu'on est complètement en dehors des délais de recours, mais il va falloir qu'on attende le compte rendu du Tribunal.*

**Madame Nathalie SERRE :** *Sur quoi s'est basé le Tribunal pour autoriser le permis ?*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *A l'époque, on n'était pas sur la problématique géologique, et le seul point sur lequel on pouvait attaquer c'était la distance de raccordement au réseau qui était supérieure à 100 mètres. On s'est donc basé la dessus pour refuser le permis, c'était une zone Nd à l'époque et on n'avait pas vocation à réaliser des réseaux à plus de 100 mètres du réseau existant. Le propriétaire a sorti un devis d'une entreprise publique avec une commande publique sur son raccordement qui faisait état d'une commande de moins de 100 mètres, donc le Tribunal a statué la dessus, le Président du Tribunal a jugé la dessus. Et en définitive on a été obligé de réactiver ce permis. Le risque géologique qu'on avait mis en avant à un moment donné, la consolidation par un mur en rochers et consécutive à un mouvement de terrain qui remonte à 20 ans.*

**Madame Nathalie SERRE** : *Et si cela s'écroule-le risque retombe sur qui ?*

**Monsieur le Maire** : *On dira qu'on avait refusé le permis et que le juge l'a autorisé.  
Nous on ne voulait pas de maison dans cette zone là.*

**Monsieur Hervé MAZUY** : *Une dernière question, ce qui se construit en face  
d'INTERSPORT c'est une structure avec mur d'escalade ?*

**Monsieur le Maire** : *C'est un privé.*

**Monsieur Hervé MAZUY** : *On peut construire jusqu'à quelle hauteur dans le secteur ?*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER** : *Sur le PLU ce doit être 17 mètres.*

**Monsieur le Maire** : *S'il a eu le PC c'est qu'il est en conformité avec le PLU. C'est un privé  
qui a monté sa propre structure.*

**Monsieur Philippe CASILE** : *Tu as parlé du film, et moi je voulais simplement saluer  
Daniel BROUTIER qui n'est pas là parce que c'est entièrement à son initiative d'avoir mener  
ce film sur L'Arbresle.*

**Monsieur le Maire** : *Avec la passion, la ténacité et l'engagement qu'on lui connaît tous.*

**Monsieur Philippe CASILE** : *Sans l'aide de la mairie.*

**Monsieur le Maire** : *Mais c'est prévu pour mercredi, ne t'inquiète pas.  
Par contre on avait effectivement proposé de financer l'opération et les Amis du Vieil  
Arbresle n'ont pas voulu.  
La commune a acheté 100 DVD pour permettre le lancement du film. Ce DVD sera offert aux  
nouveaux arrivants, ou aux nouveaux jeunes mariés.*

**La séance est levée à 22h00.**